

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Mars 2022

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole Bouillet, Nicole Buguet, Nicolas Calland, Jérémie Catteau (est arrivé en cours de séance, après une réunion du SICTOM pour laquelle il était présent en tant que délégué de la Commune), Corinne Linda, Maria Mossu, Bertrand Mougine, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Denis Ridez, Christine ROME

Excusés : Sébastien Arnould, Marie-Claude Durafour donne pouvoir à Nicole BOUILLET, Sylvain Polturat donne pouvoir à Gérard Mouillard

1 – Comptes administratifs 2021

Lecture est faite de chacun des comptes administratifs 2021 qui avaient été préalablement adressés aux membres du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le maire sort de la salle et le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le compte administratif 2021 du budget général de la commune
- le compte administratif 2021 du service assainissement, annexe du budget général

2 – Comptes de gestions 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés par le Trésorier de la Commune correspondant aux comptes administratifs 2021 ci-dessus.

3 – Affectation des résultats

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2021 pour les comptes 2021, du budget général (report excédentaire de 693 561.58 € en fonctionnement et de 392 052.65 € en investissement) et du budget annexe assainissement (report excédentaire de 38 190.85 € en fonctionnement de 53 921.43 € en investissement).

4 – Budgets Primitifs 2022

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de budgets primitifs pour l'année 2022 qui s'équilibrent de la manière suivante :

- budget général	∫	1 520 471 € en fonctionnement
	∫	1 460 104 € en investissement
- budget assainissement	∫	66 813 € en fonctionnement
	∫	128 679 € en investissement

5 – Fiscalité

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 44,06 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 30,16 %

Pour information, les impôts locaux par habitant de Voiteur en 2021 s'élèvent à 399 euros contre 280 pour le département, 284 pour la région et 309 pour le national.

6.06 années suffiraient pour rembourser la dette de la Commune. Dix ans seraient un seuil critique et douze non recevable.

6 – Attribution du logement

Le Conseil municipal étudie les candidatures pour le logement 3 Grande rue qui va se libérer prochainement et établit un ordre d'attribution.

7 – Subventions aux associations

Nicole Buguet, conseillère municipale concernée, n'a pas participé au vote.

La Commission des associations propose de verser des subventions :

- Pour le fonctionnement aux associations suivantes pour un total de 2 500 € :
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Voiteur-Domblans
 - La St Hubert Lédonienne
 - Voiteur Plage
 - Les Voix de la Seille
 - Les Marthes animation
- Pour aide aux manifestations aux associations suivantes pour un total de 900 € :
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Voiteur-Domblans (passation de commandement)
 - USCS Domblans (le tournoi des jeunes)
 - Association « Au bout du fil »
 - Le Souvenir Français
- 12 € par élève pour l'arbre de Noël de l'école publique à la rentrée de septembre 2022
- 12 € par élève du secteur scolaire pour l'arbre de Noël de l'école privée à la rentrée de septembre 2022

Délibération : 11 voix pour, 1 abstention

8 – Actualité sur l'Ukraine

20 m³ de parapharmacie et 45 m³ de vêtements, couvertures, sacs de couchage, ont été déposés dans le cadre de la collecte organisée par les communes de Domblans et Voiteur.

Le conseil municipal propose d'organiser un apéritif offert aux bénévoles et aux employés communaux qui ont participé. Il sera financé par la commune de Voiteur, la Commune de Domblans ayant mis à disposition les locaux de stockage.

9 – Commission d'appel d'offres à la Communauté de Communes pour le bâtiment Poirot

Trois bureaux d'études ont été retenus parmi les dix qui ont déposé un dossier dans le cadre du projet du futur bâtiment périscolaire dans le bâtiment Poirot.

10 – Etude d'aménagement du monument aux morts

L'entreprise Rebouillat a été sollicitée pour l'aménagement du monument aux morts, mais elle a trop de travail. Finalement, les commissions fleurissement, environnement et des conseillers municipaux intéressés sont invités à réfléchir sur ce projet.

Questions diverses

- Equipement numérique de l'école : les disques durs seraient déjà obsolètes. La commission scolaire devra se réunir pour discuter de ce dossier.
- Une corvée est prévue samedi 30 avril pour débarrasser le grenier de la mairie.
- 8 Mai : cérémonie aux monuments aux morts à 11 h 15. Course avec les enfants l'après-midi organisée par l'association Voiteur Plage.
- Jérémie Catteau a participé à une réunion de la commission culture de la Communauté de Communes au cours de laquelle la Commune de Voiteur a été remerciée pour l'accueil du chapiteau sur le champ de foire au cours du mois d'avril. Le collectif Comme un Gant est chargé de la gestion et de l'organisation de concerts, activités, animation, spectacle, conférences.
- Jérémie Catteau a participé à la réunion du SICTOM sur les retours de la collecte incitative. Les premiers résultats sont encourageants : les tonnages globaux ont diminué sur le bac gris, les gens consomment moins, trient plus et sont incités à composter. La Commune pourrait organiser à nouveau une commande groupée de composteurs et des composteurs collectifs pourraient éventuellement être mis en place à certains endroits. Des solutions ont été apportées aux professionnels pour lesquels le ramassage du bac gris n'était pas envisageable toutes les deux semaines.

